



Commune de Essigny-le-Petit

Secrétariat ouvert
le lundi et le jeudi
de 18 h 30 à 19 h 30

Téléphone
03 23 07 96 79

Télécopie
03 23 07 96 79

Courriel
mairieessignylepetit@wanadoo.fr

Site
<http://essignylepetit.ifrance.com>

Adresse
273, rue de Saint-Quentin
02100 ESSIGNY-LE-PETIT

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 6 octobre 2007

o Ecole (suivi du dossier)

Sanitaires : Le conseil municipal donne son accord pour la transformation des toilettes : accès handicapés et raccordement à l'assainissement collectif. Le devis le mieux disant s'élève à 16 703,16 euros.

Le conseil municipal sollicite les subventions correspondantes

Confort : Il manque un devis pour la fourniture et la pose des stores.

Photocopieur : L'appareil actuel est en panne.
Le conseil municipal décide de mettre à disposition de l'école le photocopieur installé actuellement à la mairie.

o Eclairage public (suivi du dossier)

L'USEDA a adressé 2 devis à la commune.

Au-delà du Noirieu : le devis global s'élève à 237 130,65 euros dont 62 398,58 euros à charge de la commune se répartissant comme suit :

| | |
|------------------------|-----------------|
| Eclairage public : | 20 749,00 euros |
| Contrôle de conformité | 405,00 euros |
| Réseau téléphonique | 41 244,58 euros |

La commission « Environnement Qualité de la vie » est invitée à réfléchir sur la hauteur des lampadaires dans la rue du Puits et sur la placette.

Lotissement « L'Orée du Bois » : le devis global s'élève à 9 370,00 euros dont 5 541,00 euros à charge de la commune pour 8 candélabres.

Le conseil valide les deux dossiers et souhaite la réalisation rapide de l'opération « Au-delà du Noirieu »

o Mairie (suivi du dossier)

Photocopieur : Le Conseil municipal retient l'offre la mieux disante pour la location d'un photocopieur (également scanner, imprimante et télécopieur) pour la mairie.

Sanitaires : Le conseil municipal donne son accord pour la transformation des toilettes : accès handicapés et raccordement à l'assainissement collectif. Le devis le mieux disant s'élève à 5 788,02 euros.

Le conseil sollicite les subventions correspondantes

o Enquêtes publiques

Carrière de craie à Fonsomme : le conseil n'émet aucune objection à ce projet

Épandage des boues : La communauté d'agglomération de Saint-Quentin a le projet d'épandre des boues de la station d'épuration de Gauchy pour la fertilisation de 34 hectares situés sur le terroir de la commune (avec stockage éventuel de longue durée en bout de champ pour les 18 mois à venir) 1/3 de cette surface (T31) est situé au sud-ouest de la commune, dans le lit du vent dominant ; les 2 autres parcelles (T32 & T33) étant quasiment dans la même situation vis-à-vis du hameau du Buisson. De par cette situation géographique, le conseil craint les nuisances olfactives inhérentes à l'entreposage en bout de champ (liquéfaction consécutive à la pluviométrie) et à l'épandage (laps de temps entre l'épandage et l'enfouissement).

A ces nuisances olfactives, viennent s'ajouter des risques de pollution et d'inhalation.

Risques de pollution : par lessivage des boues pour les parcelles situées sur le bassin versant de la Somme et à proximité des points de captage d'eau en service ou à l'étude.

Risques d'inhalation : des éléments polluants et pathogènes, risques amplifiés par la durée éventuelle du stockage.

Malgré l'intérêt agronomique que pourraient présenter ces boues,

Compte tenu des motifs ci-dessus exposés,

Compte tenu de la demande d'autorisation de lotir à l'étude concernant un terrain situé dans la zone des 100 mètres de toute habitation ou local occupé par des tiers sur laquelle tout stockage ou épandage est interdit

Le conseil municipal

- o demande le retrait de la parcelle T31 du plan d'épandage
- o souhaiterait que soit repensé le choix des parcelles T32 & T33 et que sur les parcelles finalement retenues soit appliquée la procédure réglementaire d'épandage des boues liquides.

o Lotissement du « stade »

Un lotisseur privé présente une esquisse de lotissement sur les terres agricoles entourant le stade.

Ce projet prévoit 38 logements dont 21 pavillons, 7 logements en accession à la propriété et un béguinage de 10 logements.

Le conseil municipal valide ce projet porteur de mixité sociale.

o Logement de l'école :

Le conseil municipal demande la désaffectation du logement de l'école et décide de le mettre en location au tarif de 450 euros/mois.

o Personnel communal

Secrétaire de mairie : Le conseil municipal diminue de 10% le temps de travail du secrétaire de mairie.

Attribution de logement : Le conseil décide d'attribuer un logement par utilité de service à l'emploi suivant

Agent territorial technique (32 heures hebdo) chargé de l'entretien.

Le conseil fixe le montant de l'indemnité d'occupation à 50% du loyer en contrepartie de services. Ces derniers, ainsi que quelques précisions d'occupation, seront contractualisés dans la convention d'occupation dudit logement.

o Déchets (suivi du dossier)

La communauté d'agglomération organise une réunion d'information le jeudi 11 octobre à 19 h 30. Chacun est invité à donner son avis sur la nouvelle organisation de la collecte.

o Plan local d'urbanisme (suivi du dossier)

La première réunion avec le bureau d'étude retenu par la communauté d'agglomération est prévu le vendredi 12 octobre.

o Voirie

Aire de stationnement rue du Puits : la commission « Environnement qualité de la vie » est chargée d'étudier le projet de la DDE et de formuler son appréciation et ses suggestions éventuelles.

Intersection dans la rue du Puits : pour rendre l'intersection moins dangereuse, il est décidé d'y implanter un miroir.

Traversée de la commune : Le Conseil Général a présenté une proposition de sécurisation de la rue de Saint-Quentin. Ce projet sera intégré au PLU qui traitera également des entrées de village. Aucun chantier important ne sera donc programmé sur cette voie dans l'immédiat. Des réparations de trottoirs pourront y être toutefois envisagées.

o Indisponibilité du premier magistrat

La suppléance est assurée par les maires adjoints dans l'ordre de leur nomination.

En cas d'indisponibilités du maire et des maires adjoints, le conseil municipal désigne Geneviève Brazier comme suppléante.

Vu pour être affiché à la porte de la mairie le 9 octobre 2007

Essigny-le-Petit, le 8 octobre 2007

Pour le maire empêché, le maire adjoint,



Gérard GUILBERT